



106, rue Saint-Jean-Baptiste
Saint-Guillaume (Québec) J0C 1L0

Téléphone : 819 396-2403
Télécopieur : 819 396-0184
Courriel : info@saintguillaume.ca

Municipalité de Saint-Guillaume

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILAUME

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Diane Martineau directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim, de la Municipalité de Saint-Guillaume que :

Lors de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue le lundi le 6 mai 2019 à 19 h 30, en la salle du conseil sise au 106 rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, fut adopté le règlement suivant :

« **Règlement numéro 226-2017 – Règlement sur le stationnement et l’immobilisation des véhicules** »

Donné à Saint-Guillaume ce 8 mai 2019

Diane Martineau, DMA
Directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Diane Martineau Directrice générale / secrétaire trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Guillaume, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’Avis public ci-haut, concernant l’entrée en vigueur de « Règlement numéro 226-2017 – Règlement sur le stationnement et l’immobilisation des véhicules »

en affichant une copie certifiée dudit avis aux endroits désignés par le conseil de cette Municipalité entre 9 h 00 et 17 h 00, le tout conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication ce 8^e jour du mai 2019

Diane Martineau, DMA
Directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim